

**TARIFS DES SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
A VOCATION REGIONALE DE NICE <sup>1</sup>**

**Extrait du recueil des tarifs des services publics de la ville de Nice – 2006  
(délibération n°1.15 du 16 décembre 2005)**

DROIT DE PRET	gratuit	
CAUTION PRET	150 euros	
	<b>modifié par la délibération n° 25 du 4 décembre 2007 *</b>	
REPLACEMENT CARTE D'EMPRUNTEUR PERDUE	1,50 euro	
INDEMNITE DE RETARD PAR JOUR ET PAR DOCUMENT	0,15 euro	
REMBOURSEMENT DU MATERIEL D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCUMENT	- boîtier CD simple - boîtier CD multiple - boîtier cassette vidéo - boîtier DVD - livret DVD - livret CD - pochette CD - pochette 33 tours - pochette partition - remplacement jaquette	0,75 euro 1,50 euro 1,50 euro 1,50 euro 1,50 euro 1,50 euro 0,75 euro 0,75 euro 0,75 euro 1,50 euro
PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS	- format A4 à l'unité - format A3 à l'unité	0,15 euro 0,30 euro
IMPRESSIONS DE DOCUMENTS INFORMATIQUES	- noir et blanc à l'unité - couleur à l'unité	0,15 euro 0,30 euro
FILMS - PHOTOS – catégorie 1 (Bibliothèque patrimoniale Romain Gary – ex Dubouchage- ; Bibliothèque Louis Nucéra)		
- tournage de film :		
	intérieur / par jour	2 300 euros
	extérieur / par jour	1 100 euros
- photographies de professionnels		
	prise de vue d'extérieur / par jour	130 euros
	prise de vue d'intérieur / par jour	250 euros
	prise de vue pour clichés / par objet	80 euros

<sup>1</sup>Extrait du Règlement général de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Nice,  
applicable à ses usagers

**\* Délibération n° 25 du 4 décembre 2007**

**Modification de l'article 5.1.1. du règlement général de la BMVR**

**5.1.1. INSCRIPTION : USAGERS N'HABITANT PAS LES ALPES-MARITIMES OU LA PRINCIPAUTE DE MONACO ET NE TRAVAILLANT PAS A NICE OU N'Y ETUDIANT PAS.**

Ils peuvent obtenir une carte d'emprunteur gratuite sous réserve de présenter les pièces suivantes :

- une pièce d'identité originale (ou livret de famille pour les enfants),
- une photo d'identité récente,
- un justificatif récent du **domicile permanent** (carte grise, carte verte d'assurance etc...),
- une autorisation parentale pour les usagers de moins de 18 ans,
- un relevé d'identité bancaire.

Le RIB étant déposé à titre de garantie, il ne donnera lieu à aucune opération sur le compte bancaire de l'utilisateur et lui sera rendu lorsque celui-ci restituera sans dommages à la B.M.V.R tous les documents empruntés et après règlement des pénalités de retard éventuelles.

L'établissement de la carte d'emprunteur et la restitution du RIB se font uniquement sur le site de la bibliothèque Louis Nucéra, 2, place Yves Klein.

Les modalités de prêt des documents sont les mêmes que pour tout autre usager de la B.M.V.R. telles que définies à l'article 5.2. du règlement général, complétées en cas de dommages et/ou de pertes des documents, d'un remboursement à maxima de 30 euros (comprenant les frais administratifs et la reconstitution des collections). Le cas échéant, un titre de recette, recouvré par le Trésor public, sera émis à l'encontre de l'utilisateur.